

Diagnostic agricole préalable au PLUi des 8 communes de la Communauté de communes du *Pays Rignacois*

Rendu du diagnostic agricole

2023



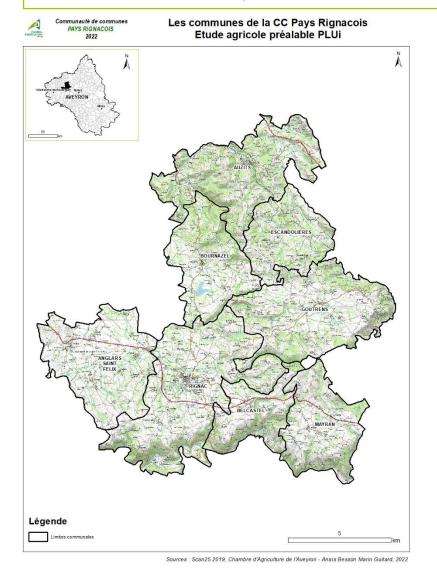


aveyron.chambre-agriculture.fr





 11 janvier 2022 : prescription PLUi
 6 juillet 2022 : lancement du PLUi avec les Personnes Publiques Associées



CC Pays Rignacois

Entités paysagères, source CAUE, 2007

CCPR = 16 185 hectares

- Les Ségalas, entité géographique majeure, + partie Est sur le Rougier de Marcillac
- 3 vallées : «L'Aveyron », et ses affluents //
 « Le Riou Viou », le « Riou Mort » en direction de la vallée du Lot
- Altitude la + basse : Auzits (« Rulhe ») à 300 m, vallée du «Riou Viou».
- Le point + haut : 722 m au « Buenne », sur la commune de Goutrens
- ⇒ Dénivelé global de 422 mètres.



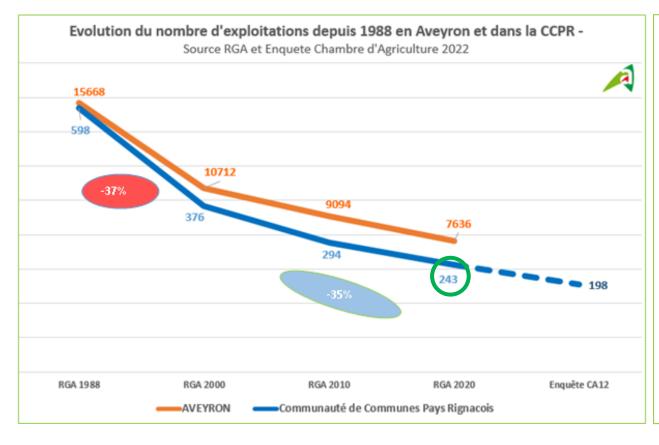
Communes CCPR	Dates de l'enquête	Nbre exploitations RGA 2010	Nbre invités aux enquêtes 2022	Nbre présents et relancés 2022	Nbre exploitations 2022	% participation enquête 2022
Anglars St Felix	23/09/2022	50	36	22	32	68,8%
Auzits	22/09/2022	36	29	16	23	69,6%
Belcastel	21/09/2022	20	16	11	15	73,3%
Bournazel	22/09/2022	19	16	7	11	63,6%
Escandolières	26/09/2022	23	20	14	19	73,7%
Goutrens	26/09/2022	39	38	19	28	67,9%
Mayran	21/09/2022	43	34	16	27	59,3%
Rignac	19/09/2022	64	51	24	43	55,8%
TOTAL		294	240	129	198	65,2 %

- Réalisation des enquêtes du 19 au 26 septembre 2022
- 240 exploitations invitées
- 198 exploitations retenues dont 129 rencontrées ou relancées
- ⇒ + 65 % de participation
- ⇒ **RGA 2020** et **enquête agricole 2022** : complémentaires

1. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES







RGA 2020 : 243
exploitations agricoles
dans la Communauté de
Communes Pays Rignacois
(CCPR)

En 2010 : 294 exploitations

En 2022 : 198 exploitations

Entre 1988-2020 (32 ans)

= perte de 355 structures

Baisse dans CCPR: -59%

Baisse en Aveyron: -51%

=> Une baisse plus forte que celle du département

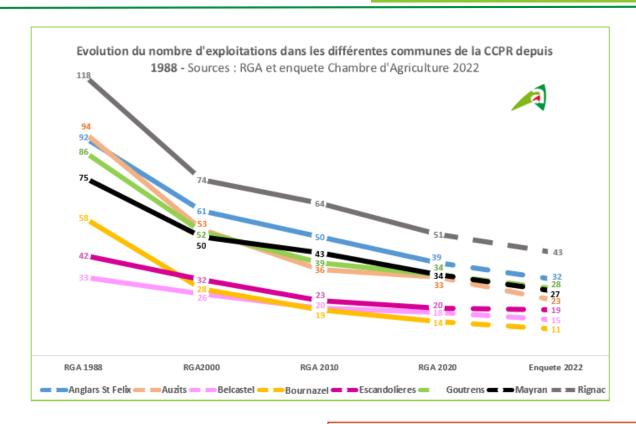
Une baisse qui ralentit depuis 2000

⇒ Rythme de disparition divisé par 3 depuis 2000 :

Entre 1988 et 2000, perte de 18 exploitations /an Entre 2000 et 2020 : perte de 6,5 exploitations/an

Disparition des petites structures : 344 exploitations de moins de **20** hectares en 1988 => **36** structures en 2022





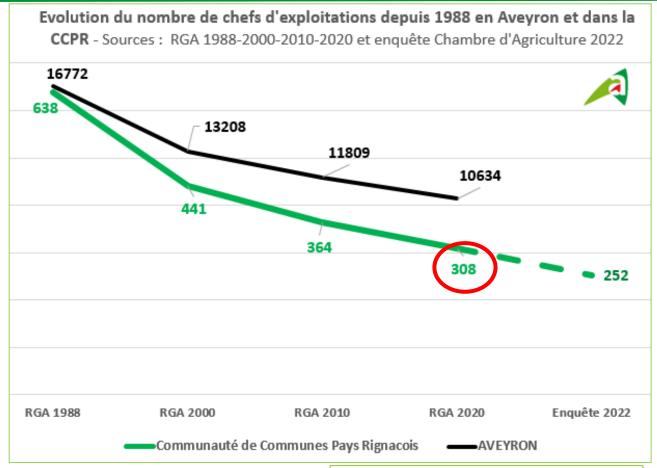
Des disparités selon les communes :

- Auzits (-65 %) et Bournazel (-76 %) baisse forte
- Belcastel (-45 %) et Escandolieres (-52 %) : baisse moins spectaculaire
- =>Ralentissement depuis 2000

Ralentissement?

- amélioration de l'efficacité du travail par le progrès technique
- restructuration agricole (agrandissement des exploitations, constitution de sociétés...);
- report de l'âge de départ à la retraite ;
- rythme soutenu d'installation aidées/non aidées (Reconnaissance GAEC entre époux, installation des conjointes depuis 2010)...





En 2020

243 structures

308 chefs d'exploitation

(1,26 chefs par exploitation) **252** chefs en 2022

En 32 ans

- Perte de 330 chefs d'exploitation, soit 51% des chefs depuis 1988 > Aveyron : baisse de -37%
- Depuis 2000, 133 chefs ont disparu.
- En 20 ans : rythme de 7 chefs/an.



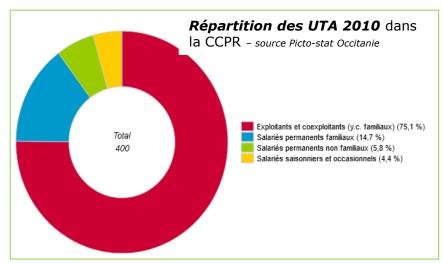
Disparition des petites structures : 344 exploitations de moins de 20 hectares en 1988 => 36 structures en 2022

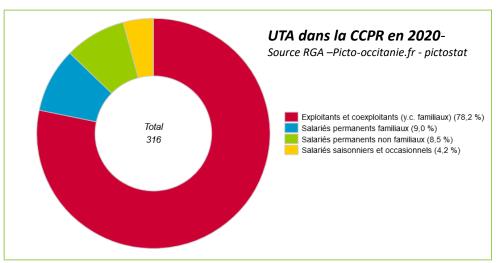
En 1988, **96 chefs double-actifs** parmi les 609 chefs (15,7 %). Cette tendance a augmenté jusqu'en 2010 : parmi les 364 chefs, **64 sont des chefs pluriactifs**, (soit 17,6 % du total des chefs) – Aveyron : 15,5 % cf. secret statistique

Le travail dans les exploitations

(estimation du volume de travail utilisé)

- Depuis 1988, le volume d'UTA¹ a baissé de 53%, selon le RGA (864 UTA en 1988 à 316 UTA en 2020)
- ⇒ Baisse de la main d'œuvre bénévole et familiale
- ⇒ Crainte exprimée sur problématique de la main d'œuvre
- En 2020 selon le RGA, 27 salariés permanents (ETP) recensés dans la CCPR

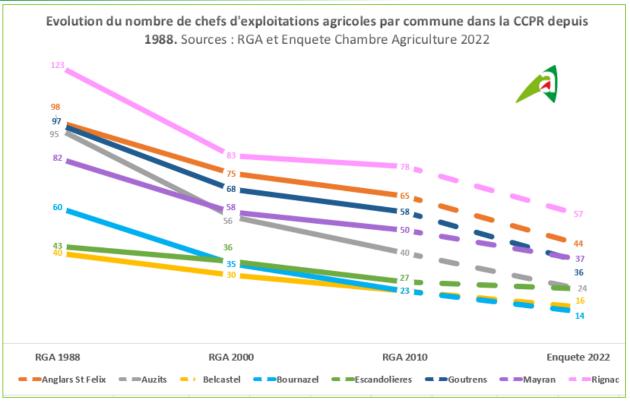




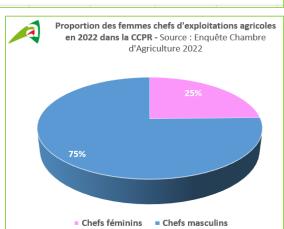
L'évolution des chefs d'exploitations

Des disparités communales entre 2000 et 2022* :

- Bournazel (-60 %), Auzits (-57 %): baisse forte
- Escandolières et Rignac = baisse d'1/3 (* le RGA 2020 pop détaillé par
 - (* le RGA 2020 non détaillé par commune)



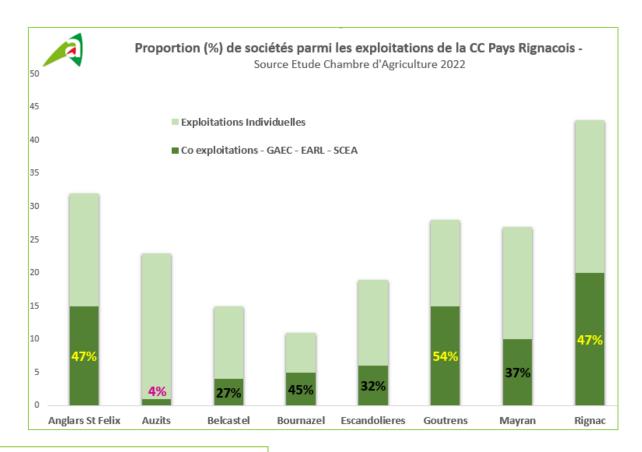
- ⇒ En 2022 : **62 femmes chefs (25 %)** (moyenne départementale 2010 : 29 % de femmes chefs, idem Occitanie)
- ⇒ Evolution : au RGA de 1988, **20 %** de femmes-chefs
- ⇒ Forte proportion de femmes chefs d'exploitations : 33,3% à Rignac et 29,2 % à Auzits.
- → Moins de 20 % de femmes-chefs : Escandolières : 8,3 %, à Anglars St Felix : 18,2 %.





En 2022
198 structures
252 chefs
d'exploitation
(1,27 chefs par

exploitation)



76 structures en forme sociétaire (38 %)

= entre **Aveyron** (40,6 %) et **Occitanie** (30 %) en 2020

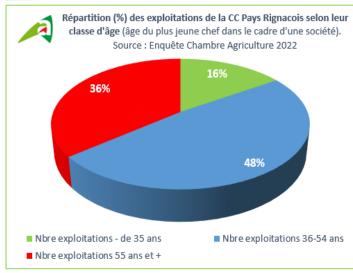
50% en société : Goutrens, Anglars et Rignac

Moins de 30 % de sociétés : Auzits (4%) et *Belcastel (27%)*

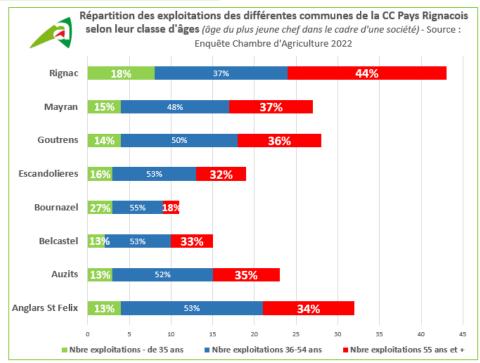
Les structures collectives

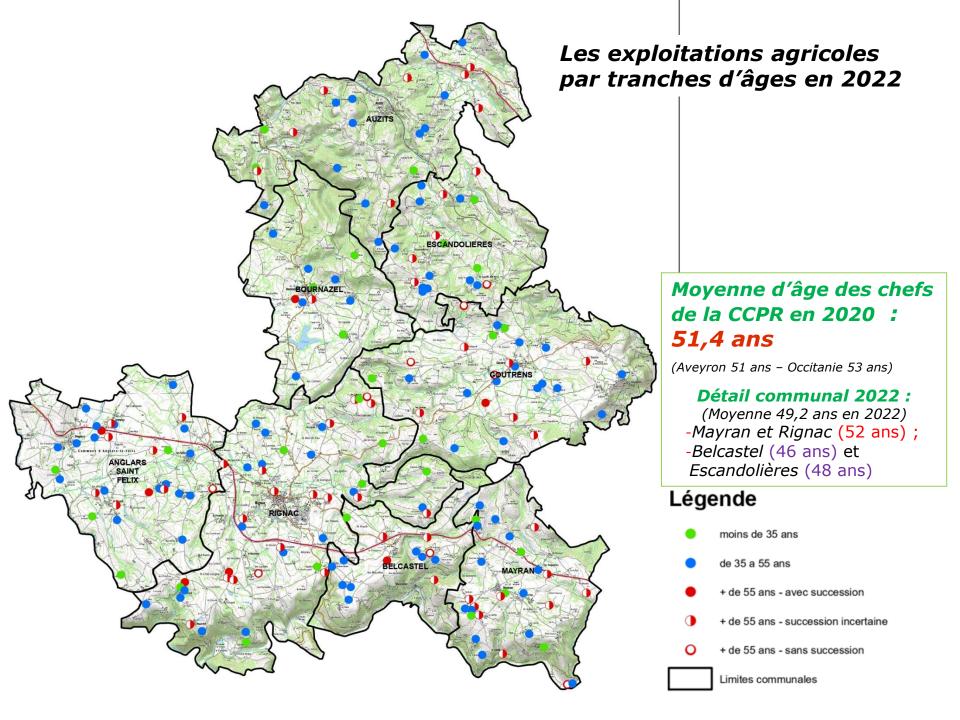
10 *CUMA* regroupent **333 adhérents** Forte moyenne adhérents par CUMA = **33** contre 25 adhérents au niveau national.





- Les « Moins de 35 ans » = 16% (inférieur au département : 17,5%)
 - de 15 % : Belcastel, Auzits et Anglars St Felix
 - + de 27 % : Bournazel.
- Les « 35-54 ans » = 48 % (inférieur au département : 60,5 %)
 - Belcastel, Bournazel : +50 %
 - Rignac : de 40 %.
- Les « 55 ans et plus » = 36 % (supérieur au département : 22%)
 - Escandolières, Belcastel et Bournazel : de 33 %
 - Rignac : + de 40%







Parmi les **71** structures **de + de 55 ans :**

- 7 ont une succession assurée (10 %)
- 55 ont une succession incertaine (77 %)
- 9 n'ont pas de succession (13 %).

En 2010, **27** chefs avaient plus de 60 ans (RGA).

En 2022, **53 chefs + de 60 ans, dont 10 de** +**65 ans**

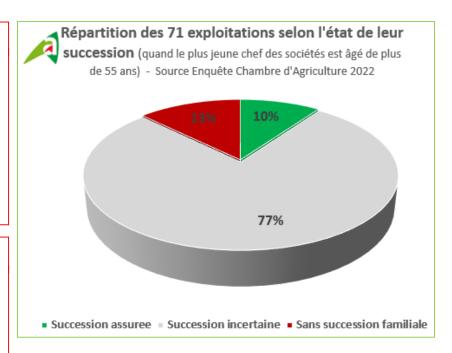
Dans le pire des cas, **64 exploitations de + 55** ans sans repreneur connu sont donc susceptibles de **cesser leur activité** d'ici 10 ans.

Ces cessations d'activités pourraient entraîner une mobilité foncière jusqu'à **2578 ha** (soit jusqu'à **25 %** de la SAU cumulée des exploitations).(cf. prospective)

Face à 37 installations aidées depuis 2012

+20% d'installations non aidées (8)

Soit **45 chefs installés estimés** ces 10 dernières années



La problématique du renouvellement des générations a des conséquences sur :

- ⇒ l'organisation collective de l'agriculture (CUMA, coopératives...)
- ⇒la vie des collectivités au sens large (écoles, commerces locaux, artisanat ...).

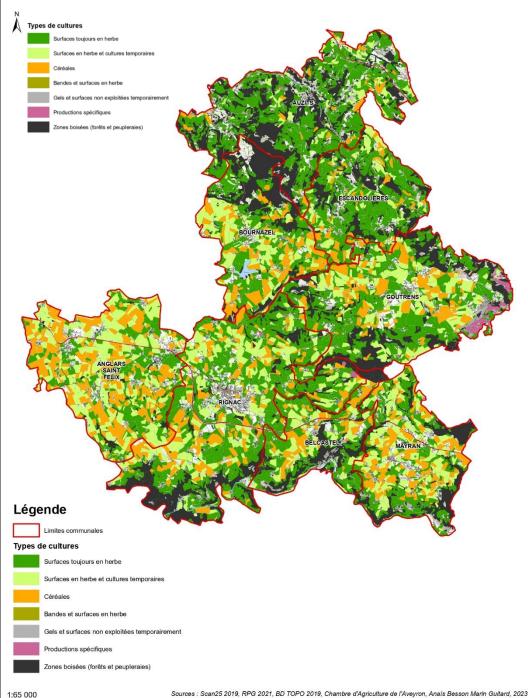
2. L'OCCUPATION DE L'ESPACE

2 Définitions

La SAU intercommunale représente la <u>totalité des surfaces agricoles</u> de chaque commune, que ces surfaces soient exploitées par des agriculteurs ayant leur siège social sur le territoire de la CCPR ou à l'extérieur.

La SAU des exploitations est la somme des surfaces agricoles utilisées par les exploitants ayant leur siège social dans la Communauté de communes. Ces surfaces peuvent donc être situées parmi les 8 communes mais aussi hors du territoire.





La SAU intercommunale

 En 2000, la SAU intercommunale était de 11 532 ha, elle représentait 71 % de la superficie de la CCPR (16 185 ha).

Surfaces déclarées au RPG 2021 =

10 994 hectares de SAU

(68 % de la CCPR).

- Toutes les communes ont plus de 50% de SAU.
- Surface agricole = + de 70% certaines communes : Anglars St Felix, Rignac, Escandolières.
- Auzits: 53% de SAU

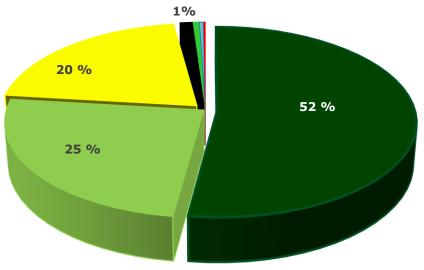
Ouelle évolution de la SAU territoire ?

Comparaison délicate car le **RPG est** fondé sur la déclaration PAC donc pas exhaustif.

68 % de la CCPR =SAU intercommunale stable

A

Répartition des sols agricoles selon la typologie du Registre Parcellaire Graphique de 2021 dans la CCPR



- Prairies permanentes (5735 ha)
- Prairies ou cultures temporaires (2713 ha)
- Céréales (2300 ha)

46 ha de vignes

■Bois pâturés (125 ha)

- 3 ha de noyers,
- Production spécifique (60 ha)
- 7 ha de châtaigniers...
- Gel et Surfaces Non Exploitées (43 ha)
- Bandes enherbées (16 ha)

- Surfaces en herbe
 (permanentes ou
 temporaires) représentent
 plus de 77 % de la SAU.
- Céréales : 2300 ha : 20%

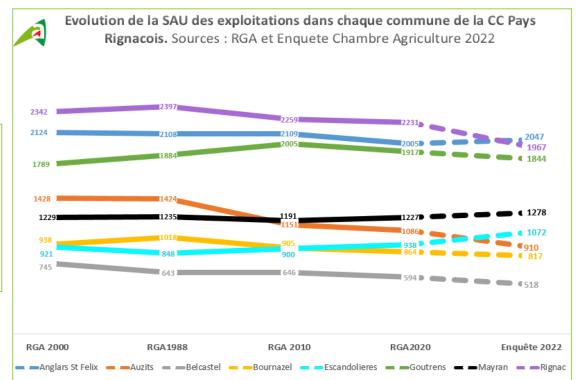


2. L'OCCUPATION DE l'ESPACE

Évolution de la SAU des exploitations de 1988 à 2022 dans la CCPR						
Communes	SAU des exploitations RGA 1988 (ha)	SAU des exploitations RGA 2000 (ha)	SAU des exploitations RGA 2010 (ha)	SAU des exploitations RGA 2020 (ha)	SAU des exploitations en 2022 (ha)	% Evolution 1988-2020
Anglars St Felix	2108	2124	2109	2005	2047	-4,9%
Auzits	1424	1428	1151	1086	910	-23,7%
Belcastel	643	745	646	594	518	-7,6%
Bournazel	1018	938	905	864	817	-15,1%
Escandolières	848	921	900	938	1072	+10,6%
Goutrens	1884	1789	2005	1917	1844	+1,8%
Mayran	1235	1229	1191	1227	1278	-0,6%
Rignac	2397	2342	2259	2231	1967	-6,9%
TOTAL	11 557	11 516	11 166	10 862	10 453	-6%

- Entre 1988 et 2020 : baisse de -6%
- En 2020, 10 862 ha exploités par les exploitations ayant leur siège dans la CCPR
- => Malgré fortes baisses d'exploitations (-59 %) et de chefs (-51 %) depuis 1988, la SAU totale cumulée des exploitations s'est maintenue ces 30 dernières années.

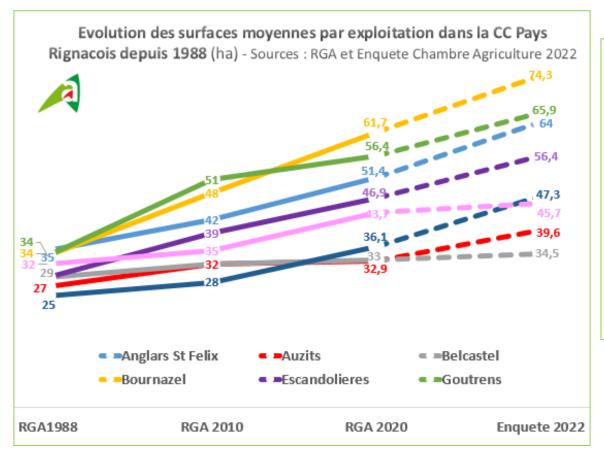
- Evolution distincte:
- Perte de SAU: Auzits (-24 %), Bournazel (-15 %), Belcastel (-8%),
- **Gain de SAU**: Escandolières a augmenté la SAU cumulée de ses exploitations (+10 %).





2. L'OCCUPATION DE l'ESPACE

En 2020, la **taille moyenne des exploitations de la CCPR : 44,7 hectares** < Moyenne Occitanie (49 ha) < moyenne Aveyron (66,7 ha) (**52,8 ha** en enquête CCPR 2022 -CA12)



Des disparités en 2020 :

- SAU moyenne + **basse** : Auzits et Belcastel (33 ha/structure)
- SAU moyenne + élevée : Bournazel (62 ha/structure), Goutrens (56 ha/structure), Anglars St Felix (51 ha/structure).
- => Conditions géographiques et topographiques

La SAU des exploitations a doublé depuis 1988 :

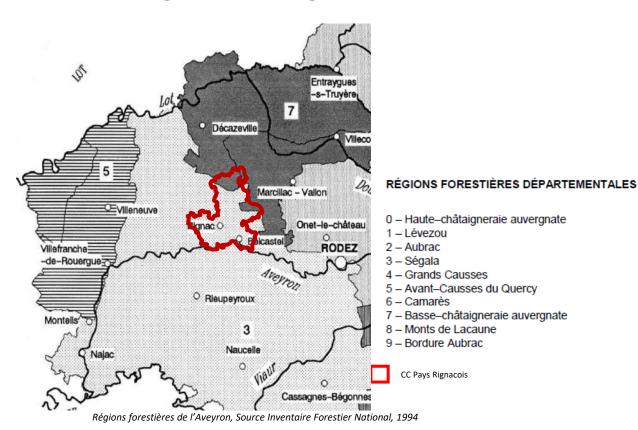
- Fortes croissances : Bournazel (x3,4), Goutrens (x2,6)
- Belcastel (x1,7) : moins augmenté.

SAU moyenne par chef d'exploitation : 35 ha(10 862 ha pour 308 chefs) en
2020

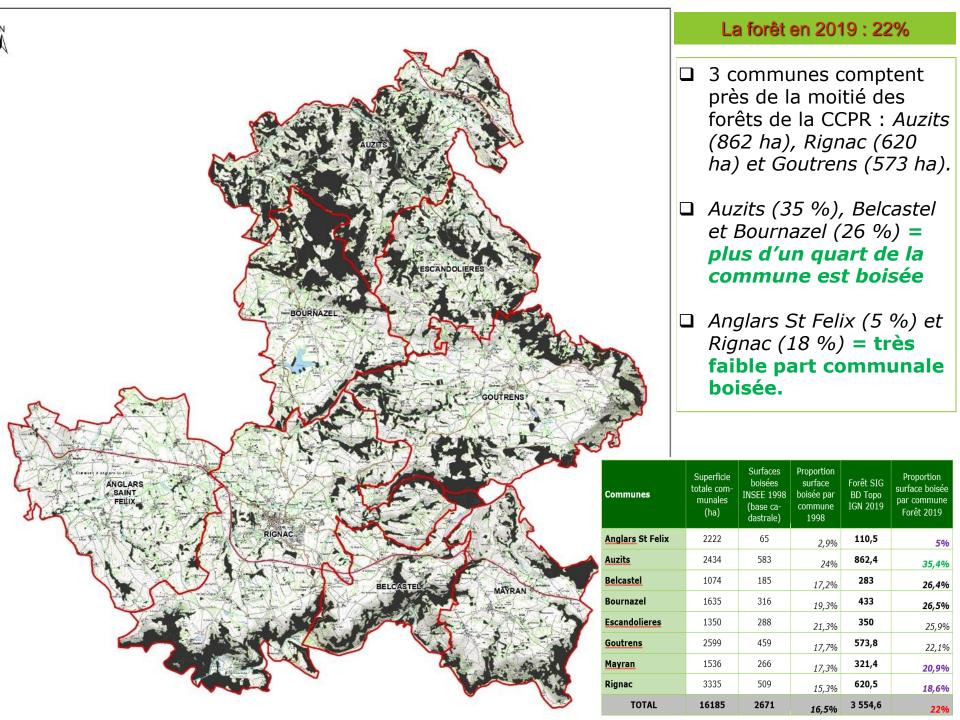


2. L'OCCUPATION DE l'ESPACE

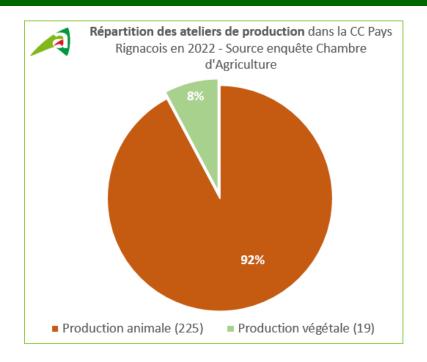
2 régions forestières : Ségala et la Basse Châtaigneraie auvergnate



- Forêt = 3555 hectares, selon la base de l'IGN (BD Topo de 2019 – forêts, peupleraies et vergers)
- 22 % de forêt < Aveyron (31 %)
- 100 ha de bois sont aussi déclarés au RPG comme bois pâturés (déclaration PAC)



3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

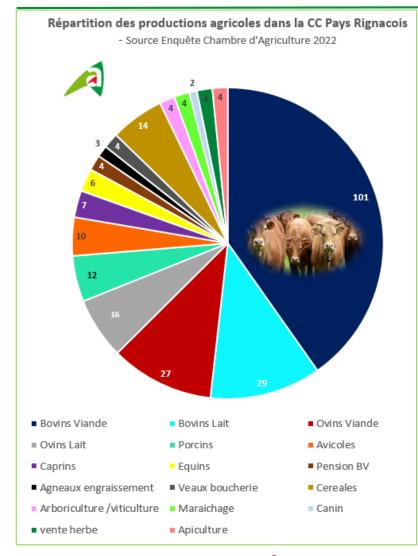


Productions animales majoritaires : 92 % des productions. En 2022,
 225 ateliers de productions animales sont recensés.



1

3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES



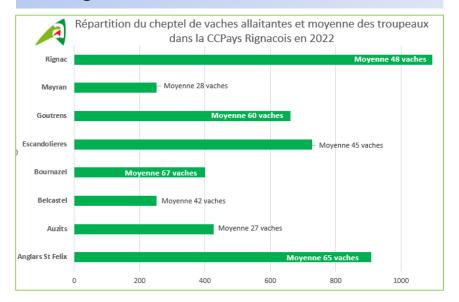
⇒ Les bovins viande représentent la production majoritaire de la communauté

⇒ Présent sur toutes les communes

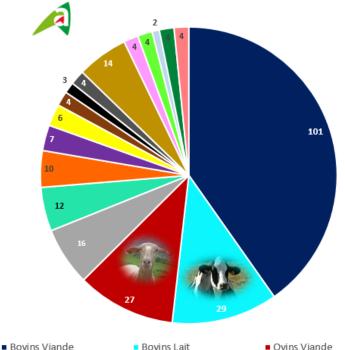
51 % des exploitations

101 exploitations bovins viande

- Effectif total: 4722 vaches allaitantes
- Effectif moyen par exploitation: 47
 vaches (moyenne départementale 2020: 43).
- Plus forts effectifs : Rignac (1095 unités), Anglars St Felix (909 unités)
- 4 font pension de vaches /4 font engraissement bovins



Les productions en 2022



- Ovins Lait
- Caprins
- Agneaux engraissement
- Arboriculture /viticulture Maraichage
- vente herbe
- Apiculture

■ Veaux boucherie

Porcins

Equins

15 %

AvicolesPension BV

Cereales

Canin

29 exploitations bovins lait

- Effectif total : 1459 vaches laitières
- Effectif moyen /exploitation: 50vaches (42 en Aveyron-2020)
- Plus forts effectifs de vaches laitières :
 Goutrens (492 unités), Anglars St Felix (305 unités).

27 exploitations **ovins viande**

- Effectif total: 3259 brebis viande
- Effectif moyen/exploitation : 121 brebis (moyenne département : 120).
- ⇒ Les ovins viande = 3ème production
- Production complémentaire
- Absents à Auzits
- Effectifs + élevés : Rignac (975 unités), Belcastel (770 unités) et Mayran (564 unités)
- 4 exploitations ont mis en place des ateliers d'engraissement d'agneaux

16 exploitations ovins lait

Effectif total : 6905 brebis laitières

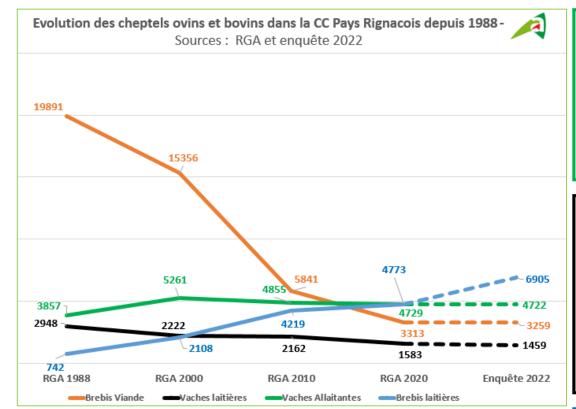
- Effectif moyen /exploitation : 432
 brebis (407 en Aveyron-2020)
- Absents à Belcastel et Escandolières
- Plus forts effectifs de brebis laitières : Mayran (2170 unités), Anglars St Felix (2155 unités).

8 %

15 %

19

3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES



- 3259 brebis viande
- Forte diminution depuis 1988 : -84 %,
- Production délaissée (néozélandaise, variabilité des prix, pb de main d'œuvre)
- Meilleure valorisation : circuits courts, labels qualité (agneau laiton, label rouge),
- Amélioration de la conjoncture, de la consommation et des filières locales (APROVIA)

4722 vaches allaitantes

- Maintien depuis 2000
- = Filières qualité (Veau d'Aveyron et du Ségala, Bœuf Blond, Blason Prestige...)
- = conversion des ateliers bovins lait
- RGA Aveyron 2020 : -5% troupeau

1459 vaches laitières

- Perte de moitié depuis 1988 : -1489 vaches
- = manque de revenus et astreinte de cette production laitière
- Baisse des effectifs entre 2010 et 2022
 : -703 vaches.
- RGA Aveyron 2020 : -10% troupeau

6905 brebis laitières

- Progression spectaculaire (x10)
- Développement de débouchés rémunérateurs (hors Roquefort), de type « Petit Basque », en production biologique ou conventionnel.

ESC NDOLIERES BOURNAZEL COUTRENS ANGLARS SAINT BELCASTEL MAYRAN

Des productions diversifiées

Légende

LES TYPES DE PRODUCTIONS

- Bovins Viande
- Bovins Lait
- Ovins Viande
- Ovins Lait
- Bovins Viande, Ovins Viande
- Bovins Viande, Ovins Viande, Canards
- Bovins Viande, Engraissement d'agneaux
- Bovins Viande, Caprin
- Bovins Viande, Porcin
- Bovins Viande, Equin
- Bovins Viande, Veaux de boucherie
- Bovins Viande, Canards
- Bovins Viande, Céréales
- Bovins Viande, Volaille
- Engraissement Bovins Viande
- Pension Bovins Viande
- Estive Bovins Viande, Céréales
- Veaux de boucherie

- Génisses
- Bovins Lait, Bovins Viande
- Bovins Lait, Ovins Viande
- Bovins Lait, Caprin
- Bovins Lait. Cultures
- Ovins Viande, Bovins Viande
- Ovins Viande, Apiculture
- Ovins Viande, Céréales
- Ovins Viande, Porcin
- Ovins Viande, Veaux de boucherie
- Engraissement d'agneaux
- Engraissement d'agneaux, Céréales
- Ovins Lait, Bovins Viande
- Ovins Lait, Caprins, Canards
- Ovins Lait, Arboriculture
- Ovins Lait, Céréales
- Caprin
- Equin

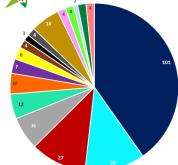
LIMITES ADMINISTRATIVES

Limites anciennes communes Limites communales

- Equin, Apiculture
- Porcin
- Canards
- Volaille
- Canin
- Escargots, Porcin
- Apiculteur
- Maraîchage
- Maraîchage, Apiculture
- Maraîchage, Volaille
- Céréales
- Céréales, Vente d'herbe
- Arboriculteur
- Cultures
- Vente d'herbe
- - Vignes

Répartition des productions agricoles dans la CC Pays Rignacoi

- Source Enquête Chambre d'Agriculture 2022



■ Bovins Viande ■ Ovins Lait

■ Caprins

- Bovins Lait
- Agneaux engraissement
 - Veaux boucherie
 - Apiculture
- Arboriculture /viticulture Maraichage Canin

Ovins Viande

Avicoles

Cereales

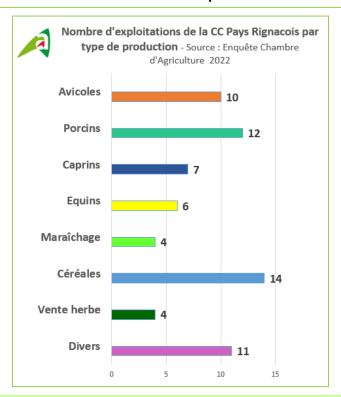
■ Pension BV



3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

63 ont une autre production

soit 32 % des exploitations



14 céréales

- 4 arboriculteurs (châtaignes)
- 1 viticulteur
- 4 maraîchers 4 communes
- 4 vente d'herbe (sous estimé)

12 exploitations porcines:

- Anglars St Felix (5), Belcastel (2), Goutrens (2), Escandolières (1), Mayran (1).
- Majorité : activité naisseur (truies)/engraissement (porcs).
- 2 exploitations : porcs charcutiers élevés en plein air, (moins de 50 porcs) => valorisation produits (atelier de découpe, vente directe, Labels qualité, bouchers).

10 exploitations avicoles:

- Rignac (1 en poules pondeuses 1 en canards gras 1 en canards prêts à gaver), Mayran (1 en canards gras 1 en volailles démarrées), Goutrens (1 en canards gras), Escandolières (1 en poulets), Anglars (1 en volailles), Auzits (1 en canards gras) et Belcastel (1 en canards gras en cours).
- => Complémentaire ou par manque de foncier

7 exploitations caprines :

- 3 communes, cheptel total de 1550 chèvres
- 6 ateliers en mono production (troupeaux de 200 à 350 chèvres).
- 1 troupeau de chèvres angora pour la laine Mohair.

6 équins (activité accueil/ touristique)

- 4 communes : Goutrens (2), Rignac (2), Auzits et Belcastel.
- 40 chevaux dont 20 juments ont été recensés.

7 autres élevages divers :

- 4 apiculteurs : Rignac (3) et Escandolières (1).
- 2 chiens, 1 élevage d'escargots

4. DÉMARCHES DE QUALITÉ ET DE VALORISATION





En Occitanie, « plus d'**1/3** des exploitations agricoles de la région commercialisent au moins un produit sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO) », selon le RGA de 2020.

En Aveyron, en 2020, 2200 structures agricoles sont engagées dans de telles démarches de qualité (29 %) selon le RGA. Dans la CCPR, 49 exploitations agricoles, soit 25 %, sont engagées dans une labellisation ou en AOP.





Veau d'Aveyron et du Ségala

20 000 veaux labellisés, **625 exploitations agricoles**.

2 signes de qualité :

Label Rouge (1994), Indication Géographique Protégée (1996)

1 interprofession: l'IRVA

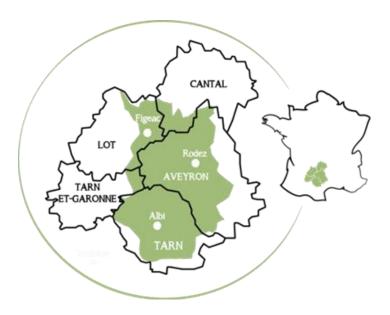
L'aire d'appellation comprend 627 communes sur 5 départements.

Croisement entre un père de race à viande et une mère de race allaitante traditionnelle (Limousine, Blonde d'Aquitaine, Aubrac, Salers, Gasconne, Charolaise...). Ils sont élevés « sous la mère »











Dans la Communauté de communes Pays Rignacois, **21 exploitations produisent du Veau d'Aveyron et du Ségala,** soit 21 % des structures en bovins viande.



L'agneau **laiton** est un agneau de bergerie élevé « sous la mère »

Date de l'IGP : 1996

Période d'allaitement : 90 jours

Complémenté avec une alimentation à base

de céréales.

Agneaux âgés de 70 à 140 jours

Vendus dans des boucheries traditionnelles

Marques collectives : « Agneau Laiton »,

« Agneau Laiton de l'Aveyron » ou

« Agneau Fermier Lou Paillol »...





Dans la Communauté de communes Pays Rignacois, *6 exploitations produisent des agneaux sous labels*



Agneau sous la mère Source : http://www.allaiton.com/



Source: https://www.agneaulaiton.fr/eleveurs.php



L'AOP Roquefort

Le Roquefort : 18 579 tonnes de fromage en 2017, **1954 exploitations agricoles** (4500 actifs).

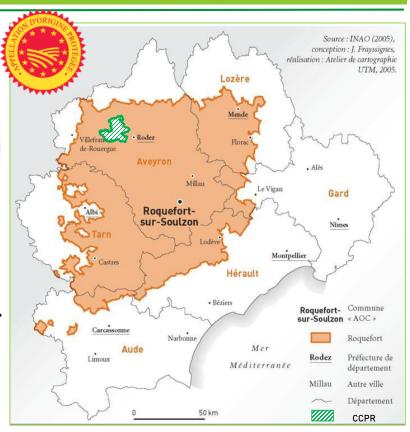
7 marques de Roquefort. L'aire d'appellation comprend 560 communes.



Maison Combes Roquefort « Le Vieux Berger »

Laiterie aux « Farguettes » à Mayran : collecte du lait, affiné ensuite à Roquefort13 producteurs - Fabrication à la main- 10 salariés - 150 tonnes par an - 0,6 % de production totale





Dans la Communauté de communes Pays Rignacois, *3 exploitations produisent du lait de brebis pour Roquefort,* soit 19 % des structures en brebis laitières.



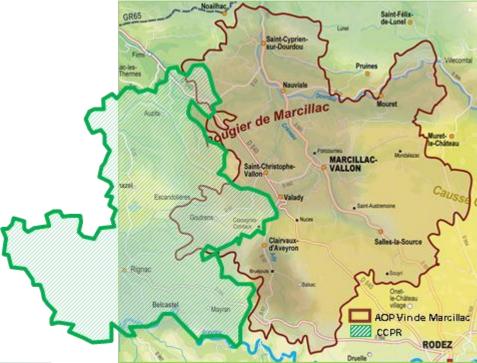
L'AOP Marcillac

Appellation d'Origine Protégée obtenue en 1990

1 cépage unique : le Mansois ou Fer Servadou - 1 million de bouteilles /an

40 producteurs associés à la cave coopérative *Le Vallon – Vignerons du Rougier -* **220 hectares en production** dont majorité en terrasse

L'aire d'appellation comprend 11 communes.





Vignes sous Cassagnes Comtaux, Goutrens, Photographie Arnaud Millot. https://www.arnaudmillot.net/vallon-marcillac-vignes/

Dans la Communauté de communes Pays Rignacois :

46 hectares de vignes 1 viticulteur dans l'aire AOP





Bio en Aveyron

- 898 exploitations certifiées bio en
 2020 = 12 % des exploitations dép
 17 % en Occitanie
- Selon l'Agence Bio, en 2022,
 1080 exploitations aveyronnaises en production biologique ou en conversion.
- ⇒ Doublé *depuis 2010 :* phénomène récent qui s'accélère

Dans la CCPR: 17 structures en agriculture biologique, soit 8,5 % des exploitations en 2022.

- = 877 hectares de SAU, soit 8,5 % de la SAU totale de la CCPR,
- élevage de vaches allaitantes (5),
- vaches laitières (4),
- brebis laitières (3),
- maraîchage (4),
- arboriculture (2).

Moyenne SAU : **52 hectares biologiques** exploités par structure.

Repères Agriculture Bio	OCCITANIE RGA 2020	Aveyron 2020	COMMUNAUTE DE COMMUNES Pays Rignacois 2022	
Surfaces en agriculture biologique (et conver- sion)	404 000 ha /3 100 000 ha	66 213 ha sur 508 966 ha	877 ha (sur 10 453 ha)	
Proportion de SAU bio / SAU totale	13 %	13 %	8,5 %	
Nombre exploitations en AB	10 931	898	17	



Systèmes de commercialisation des produits très différents :

- les filières classiques = majorité
- les *circuits courts* qui se développent

Le Marché de Rignac : une ancienne entité

Ancien régime : foires importantes (4 foires par an)

Aujourd'hui: foire mensuelle mais moins de vocation agricole



La foire, place du Foirail Haut, à Rignac, début XXème siècle. Source : https://www.cparama.com/forum/mazars-r-rignac-aveyron-t32342.html



APROVIA : filière locale qui regroupe :

- -200 éleveurs installés dans le département de l'Aveyron et les cantons limitrophes du Tarn et Garonne, du Tarn, de la Lozère, du Lot et du Cantal. -une équipe technique qui répond aux attentes des éleveurs par un suivi technique et des actions d'information et de formation.
- **-un abattoir de Capdenac**, un outil moderne, agréé aux normes européennes, satisfaisant aux exigences d'hygiène, de qualité et de traçabilité



La **société GREFFEUILLE**, partenaire d'Aprovia, entreprise familiale (45 salariés) spécialisée dans la **transformation et la commercialisation de viande ovine**.

Marque d'entreprise « allaiton -Triple A »





4. Valorisation des produits

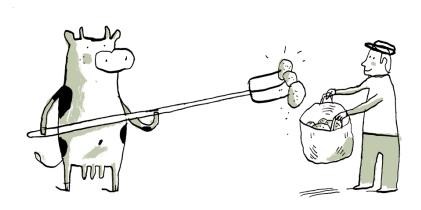
Un **circuit court** est « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire » (2009 Michel Barnier ministre de l'agriculture).

OCCITANIE

En 2020, 1 exploitation sur 4 s'inscrivait dans une démarche de circuit court (24 %).

AVEYRON

1165 structures, soit 15 % de l'ensemble des exploitants du département : engagés en circuit court





4. Valorisation des produits

17 exploitations de la CCPR engagées dans des circuits courts, soit 8,6 %

Plusieurs types de productions :



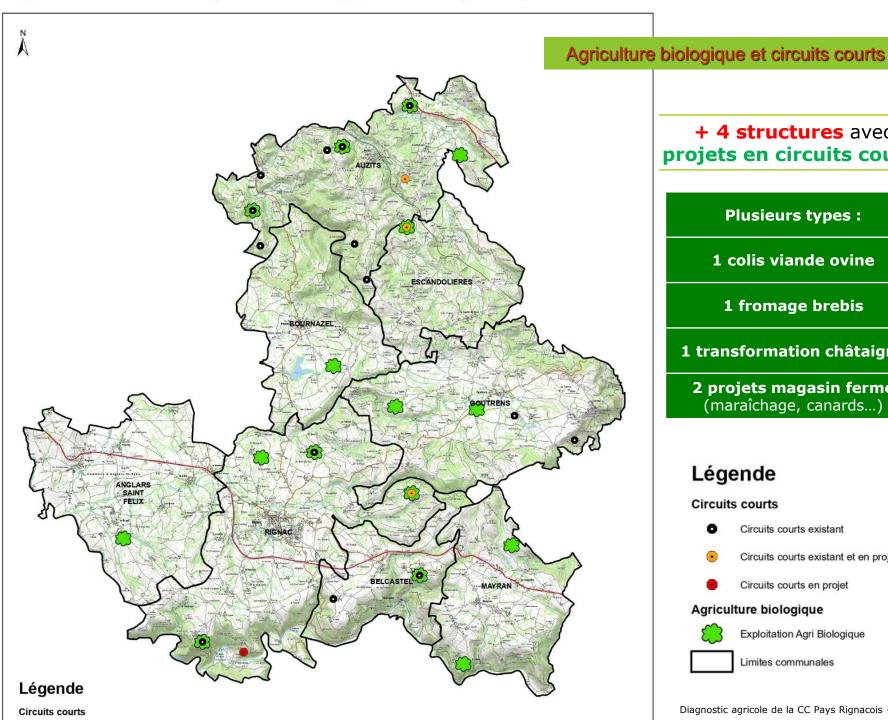
8	1	1	4	8
Viande bovine	Viande ovine	Porcs	Maraîchage	Autres (canards, œufs, jus de fruits, escargots, vin, châtaignes, laine Mohair)

Les points de vente directe se situent :

- A la ferme, chez les producteurs ;
- Sur les foires et marchés ;
- Dans des magasins relais...



Le Marché de producteurs de Rignac et le marché estival nocturne à Belcastel. Source : https://www.tourisme-pays-rignacois.com/fr/diffusio/rignac/marche-de-producteurs-les-mardis_TFO280247520347



+ 4 structures avec projets en circuits courts

Plusieurs types:

1 colis viande ovine

1 fromage brebis

1 transformation châtaigne

2 projets magasin ferme (maraîchage, canards...)

Légende

Circuits courts

- Circuits courts existant
- Circuits courts existant et en projet
- Circuits courts en projet

Agriculture biologique

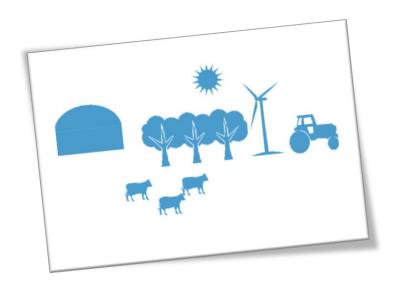


Exploitation Agri Biologique



Limites communales

5. DÉMARCHES DE DIVERSIFICATION







5. Démarches de diversification

Occitanie : 1ère région nationale pour les activités d'agritourisme : 2747 structures

- **-2019 exploitations** proposant accueil à la ferme (hébergement et restauration)
- **-728 structures** proposant activités de loisirs (fermes pédagogiques, fermes équestres, visites de fermes).
- ⇒ L'**hébergement** est la principale activité touristique proposée dans ces exploitations

Aveyron:

- 207 exploitations pratiquent l'agritourisme, selon le RGA de 2020.
- Baisse depuis 2010 de ces activités (-8%)



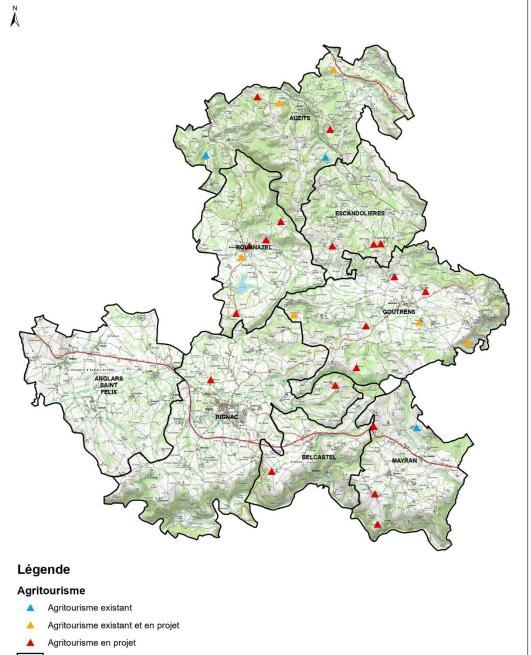


L'agritourisme

Territoire de la CCPR:

- 9 exploitations proposent déjà de l'accueil (gîtes existants, chambres d'hôtes...) ou des activités de loisirs, soit 4,5 % des exploitations
- 20 exploitations ont des projets agritouristiques à court ou long terme : projets de gîtes agritouristiques, projets de campings,...

Outre l'entretien du patrimoine bâti, ces projets devraient permettre de conforter certaines exploitations en dégageant un revenu supplémentaire (cf Code Rural).



Limites communales



5. Démarches de diversification

Depuis l'article 59 de la loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010 (LMAP), les unités de méthanisation recevant *au moins 50 % de matières provenant des exploitations agricoles* sont inscrites comme faisant **partie de l'activité agricole**.

⇒ zones agricoles des Plans Locaux d'Urbanisme.



https://www.bioenergie-promotion.fr/94987/prometer-la-plus-importante-unitede-methanisation-du-constructeur-naskeo/

Sas Prometer, centrale biométhane mise en service en 2022 à Montbazens

- Capacité: 320 tonnes par jour soit 110 000 t/an
- Tonnage collecté sur 110 sites sur rayon 10 km.
- Plan d'épandage sur 4000 ha (39 communes)
- 60 exploitations dont 20 structures de la CCPR.

En Aveyron, en 2020, 428 structures **vendent leur production d'énergie.** En 10 ans, **multipliée par 5,** avec éolien et photovoltaïque sur toiture. *Source Agreste : RGA*

18 exploitations revendent électricité renouvelable en 2020 (RGA)

Nombreux bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque

PLUi = repérer des sites pollués/artificialisés pour <u>Photovoltaïque au sol</u> (ancienne carrière, ancienne décharge, parkings)

Respect de la doctrine départementale photovoltaïque au sol :

- Préservation des terres agricoles et naturelles
- Sites déjà artificialisés prioritaires

LEGENDE TYPOLOGIE DES BATIMENTS EXISTANTS ET PROJETS Stockage Maison agriculteur nouvelle* Projet fumiere Autre bati Bergerie Stockage nouveau ou en cours* Camping* Projet miellerie Bergerie nouvelle ou en cours* Fumière* Projet lapins Tiers Stabulation Canin Tiers nouveau* Projet pisciculture Stabulation nouvelle ou en cours* Lapins Lac* Projet serre Chevrerie Miellerie Projet bergerie Projet canin Pisciculture Porcherie Projet stabulation Projet maison agriculteur Porcherie nouvelle ou en cours* Serre* Projet chevrerie Projet bâtiment transformation / vente directe Volailles Secteur maraicher* Projet porcherie Projet camping Volailles nouvelle ou en cours* Cave viticole Projet volailles Projet touristique Equins Vacant fonctionnel Projet equins Projet lac Equins nouveau* Maison agriculteur Projet stockage * n'apparaît pas sur la dernière version du cadastre PERIMETRES DE SALUBRITE **URBANISME** Périmètre bâtiment agricole existant Changement de destination demandé par exploitant Zonage urbanisme en vigueur Périmètre projet de bâtiment agricole Périmètre bâtiment vacant fonctionne 50 mètres autour d'un bâtiment déclaré en RSD, 100 mètres autour d'un bâtiment déclaré en ICPE et ses annexes ZONES BOISEES LIMITES ADMINISTRATIVES Commune Zones boisées Communauté de communes Le recensement des différents bâtiments résulte des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles en 2022.

Parcelles cadastrales



Celui-ci se basant uniquement sur les propos des personnes enquêtées, il ne peut être considéré comme exhaustif.



- 19 ateliers végétaux et 255 ateliers d'élevage d'animaux dont la majorité relève du RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
- •39 ateliers relèvent du régime des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Parmi elles, 12 sont « Installations Classées » pour des ateliers de *plus de 50 vaches laitières, 8 de plus de 100 vaches mères allaitantes*, 10 pour des ateliers porcins (Naisseurs ou Engraisseurs) et 7 pour des ateliers avicoles (canards gras), 2 canins...

Mise à jour : 1 ^{er} janvier 2014		Règlement Sanitaire Départemental		ement			
N° rubrique	Désignation de la rubrique	RSD	Déclaration	Déclaration à contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation	
2101-1	Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement en présence simultanée de plus de 24 h (1)	moins de 50	50 à 200	201 à 400		plus de 400	
2101-2	Vaches laitières (2)	moins de 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200	plus de 200	
2101-3	Vaches nounices (2)	moins de 100	plus de 100				
2101-4	Transit et vente de bovins, y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels.		50 places et plus				
2120	Ovins - caprins	RSD					
2102	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc) en stabulation ou en plein air, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (3)	moins de 50	50 à 450		plus de 450		
3660	Emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)					plus de 2000	
	Emplacements pour les truies					plus de 750	
2111	Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (4)	moins de 5 000	5 000 à 20 000	20 001 à 30 000		plus de 30 000 (a)	
	Emplacements pour les volailles					plus de 40 000	l
2110	Lapins sevrés (animaux)	moins de 3000	3000 à 20 000			plus de 20 000	
2120	Poulinières	RSD					
2120	Chiens de plus de 4 mois	moins de 10	10 à 50			plus de 50	ı

Détails

- (1) Bovins à l'engraissement: tout animal de l'espèce bovine sevré, mis à l'engraissement en vue de la production de viande, aussi bien les broutards (repousses), les génisses, les taurillons, les beufs ou les vaches de réforme.
- (2)Nombre maximum d'animaux femelles de l'espèce bovine ayant vêlé ou avorté, en présence simultanée (effectif maximal).
- (3)Pour les élevage non soumis à la rubrique 3660 :
 - les porcs à l'engrais, les jeunes femelles avant la première saillie et les animaux en élevage de multiplication ou sélection comptent pour 1 animal-équivalent
 - les reproducteurs, les truies (femelles saillies ou ayant mis-bas) et les verrats (mâles utilisés pour la reproduction) comptent pour 3 animaux-équivalents
 - les porcelets sevrés de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection comptent pour 0,2 animal-équivalent
- (4)Pour les élevages comportant 40 000 emplacements ou moins : les volailles et le gibier à plume sont comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en animaux-équivalents :
 - -Caille = 0,125
 - -Pigeon, perdrix = 0,25
 - -Coquelet = 0,75
 - -Poulet léger = 0,85
 -Poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisan, pintade, canard colvert = 1
 - -Poulet lourd = 1,15
- -Canard à rôtir, canard prêt à gaver, canard reproducteur = 2
- -Dinde légère = 2,20
- -Dinde médium, dinde reproductrice, oie = 3 -Dinde lourde = 3.50
- -Palmipède gras en gavage = 7
- (a)Les élevages de plus de 40 000 emplacements sont soumis à autorisation.

Rappel de la réglementation

Périmètres de protection pour les bâtiments relevant :

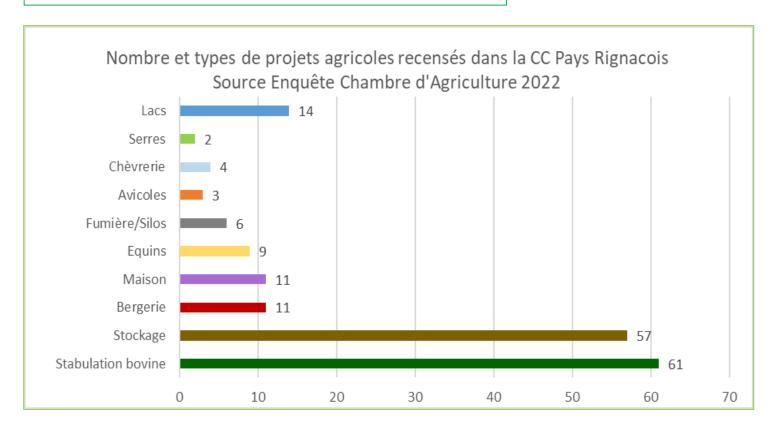
- du Règlement Sanitaire
 Départemental = 50 mètres
- des Installations Classées
 100 mètres

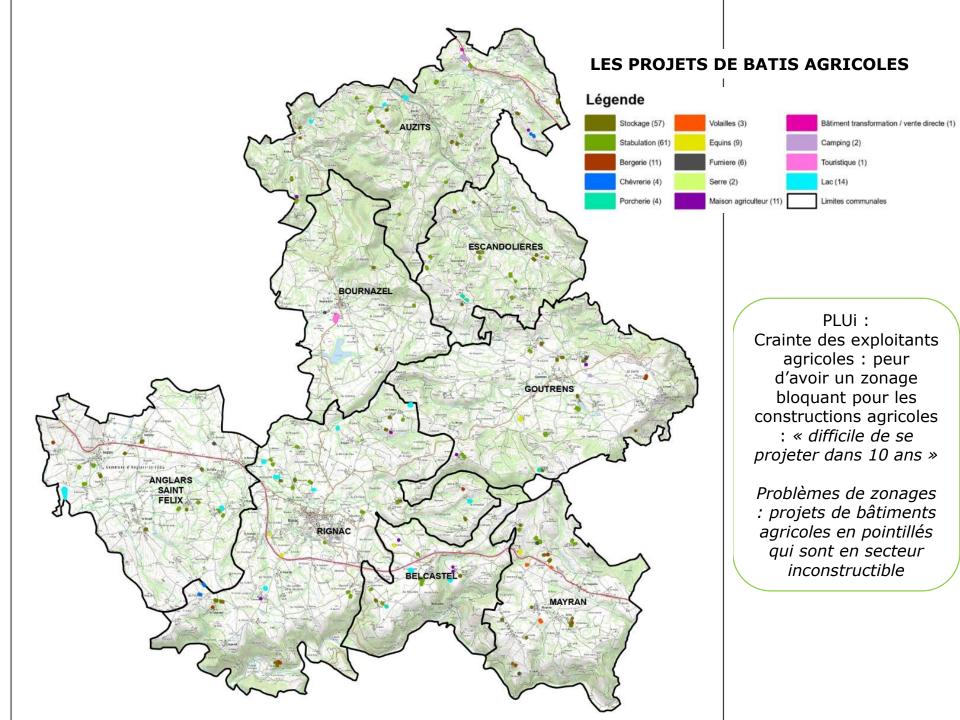
Une exploitation peut relever des deux régimes : RSD pour un élevage et ICPE pour l'autre élevage. Chaque ligne du tableau est indépendante.

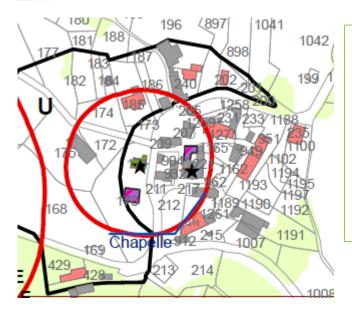


- 164 projets de constructions recensés Certaines exploitations ont plusieurs projets de bâtiments, essentiellement d'élevage ou de stockage.
- stabulations (61), stockages (57) et de bergeries (11).

NB. Un même projet de bâtiment peut avoir plusieurs options de localisation.





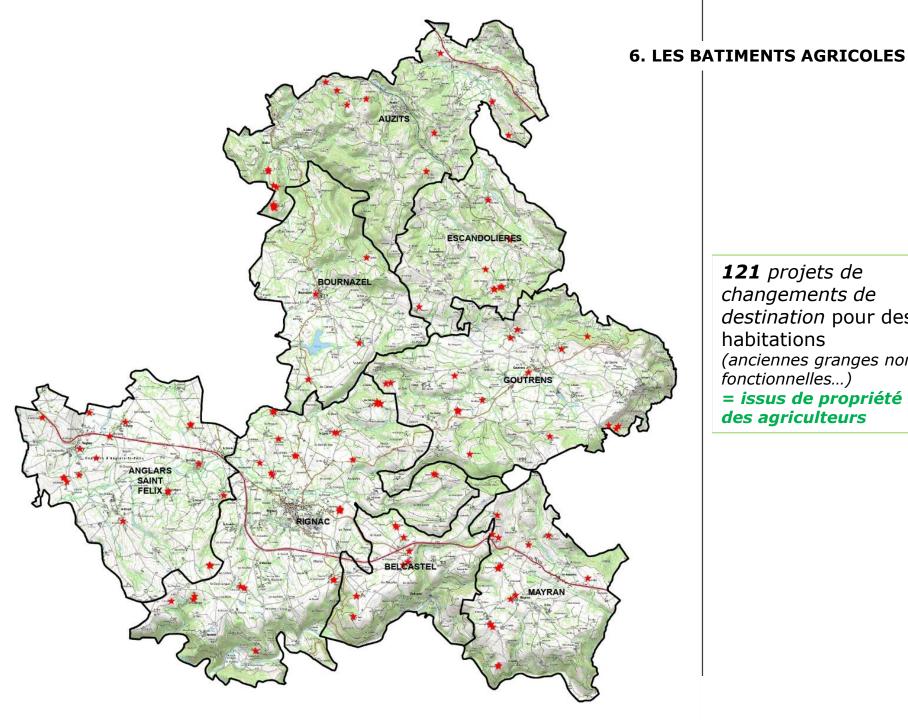


121 projets de changements de destination de bâtiments appartenant à des agriculteurs (anciennes granges non fonctionnelles principalement) cf. enquêtes

- ⇒ des maisons d'habitations de tiers
- ⇒ des gîtes agritouristiques.

Repérage brut : à affiner dans le travail du zonage du PLUi.

- ⇒ À compléter avec d'autres bâtiments <u>non issus de la propriété</u> <u>des agriculteurs</u>
- ⇒ Etudier ces demandes en fonction de critères concernant la gêne à l'activité agricole éviter le mitage pour ne pas amplifier la contrainte sur l'épandage



121 projets de changements de destination pour des habitations (anciennes granges non fonctionnelles...)

= issus de propriété des agriculteurs

7. LA TYPOLOGIE DES HAMEAUX

5 communes soumises à la Loi Montagne (Auzits, Belcastel, Escandolieres, Goutrens et Mayran)
Article L122-5 du Code de l'urbanisme : L'urbanisation doit être « réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants... »
Typologie définie par rapport à une analyse agricole.

- ⇒ À croiser avec une analyse sur des critères urbains
- ⇒ Pas exhaustive
- ⇒ Susceptible d'évoluer







1 hameau = un groupe de 3 habitations occupées ou vacantes formant un ensemble organisé

Autre bati	Stockage	Maison agriculteur nouvelle*	Projet fumiere	
Bergerie	Stockage nouveau ou en cours*	Camping*	Projet miellerie	
Bergerie nouvelle ou en cours*	Fumière*	Tiers	Projet lapins	
Stabulation	Canin	Tiers nouveau*	Projet pisciculture	
Stabulation nouvelle ou en cours*	Lapins	Lac*	Projet serre	
Chevrerie	Miellerie	Projet bergerie	Projet canin	116 b
Porcherie	Pisciculture	Projet stabulation	Projet maison agriculteur	
Porcherie nouvelle ou en cours*	Serre*	Projet chevrerie	Projet bâtiment transformation / vente directe	
Volailles	Secteur maraicher*	Projet porcherie	Projet camping	
Volailles nouvelle ou en cours*	Cave viticole	Projet volailles	Projet touristique	
Equins	Vacant fonctionnel	Projet equins	Projet lac	
Equins nouveau*	Maison agriculteur	Projet stockage	n'apparaît pas sur la dernière version du cadastre	
PERIMETRES DI	E SALUBRITE	URBANI	SME	
Périmètre bâtiment agricole existant		★ Changement d	le destination demandé par exploitant	
Périmètre projet de bâtiment agricole		Zonage urbanis	sme en vigueur	
Périmètre bâtiment vacant fonctionne				
50 mètres autour d'un bâtiment déclare 100 mètres autour d'un bâtiment décla				
LIMITES ADMINI	STRATIVES	ZONES	BOISEES	

116 bourgs ou hameaux identifiés

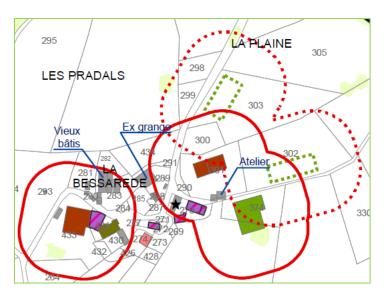


116 hameaux identifiés



1 hameau = un groupe de 3 habitations occupées ou vacantes formant un ensemble organisé

1 LES 16 HAMEAUX AGRICOLES



Ex : « Le Bessarède » à Mayran

- occupés par un ou plusieurs agriculteurs
- totalement englobés dans des périmètres de protection (Installation Classée ou Règlement Sanitaire Départemental)
- des tiers sont parfois présents mais minoritaires par rapport à l'activité agricole : 2 ménages maximum

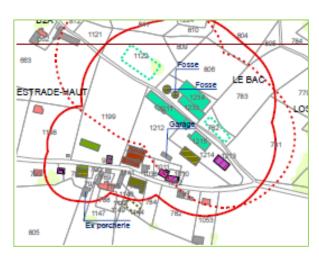


116 bourgs ou hameaux identifiés o

1 hameau = un groupe de 3 habitations occupées ou vacantes formant un ensemble organisé

2. LES 29 HAMEAUX MIXTES A DOMINANTE AGRICOLE

- occupés par un ou plusieurs agriculteurs
- totalement ou partiellement englobés dans des périmètres de protection
- des habitations de tiers sont présentes (2 ménages maxi)
- malgré cette urbanisation, ces hameaux ont su conserver leur vocation agricole qui se traduit au travers des périmètres de protection englobant la totalité ou la quasi-totalité du hameau

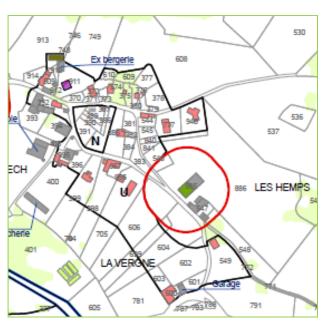


Ex : « Galadieu » à Escandolières



Parmi les 116 bourgs ou hameaux identifiés

3. LES 37 HAMEAUX MIXTES A DOMINANTE NON AGRICOLE



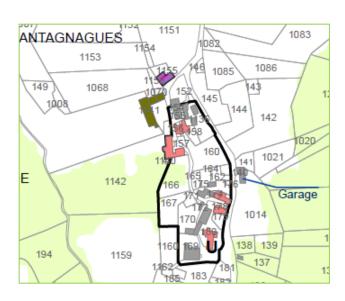
Ex. « Les Hemps » à Goutrens

- les bâtiments d'élevage sont situés en périphérie ou ne sont plus aux distances réglementaires
- les habitations de tiers sont prédominantes et certaines parties actuellement urbanisées se situent à l'extérieur des périmètres de protection (ICPE ou RSD)
- les bâtiments d'élevage présents à proximité ou sur ces bourgs ou hameaux seront à préserver



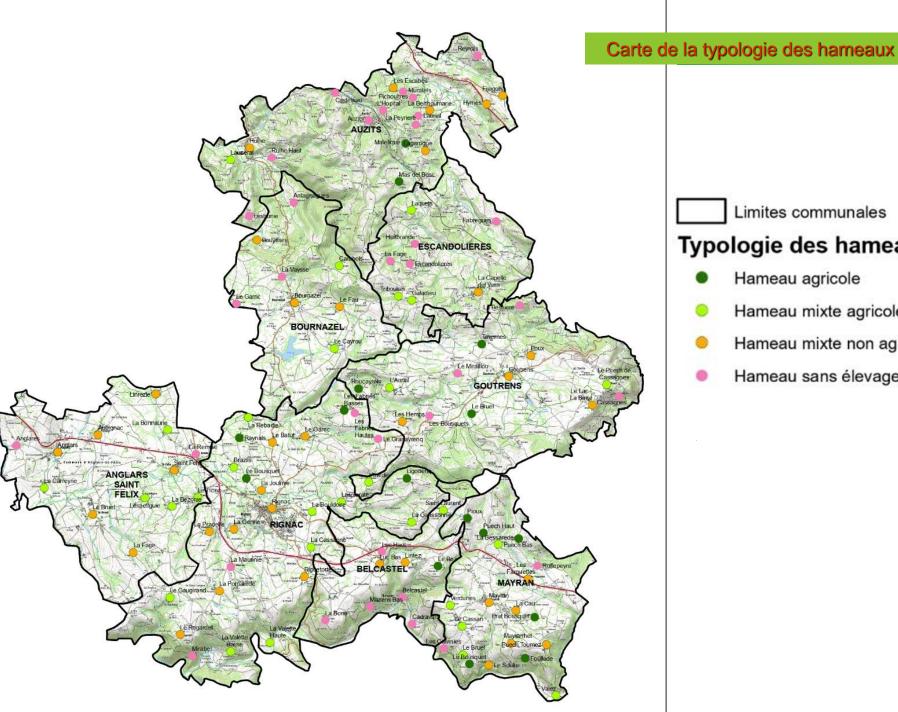
Parmi les 116 bourgs ou hameaux identifiés

4. LES 34 HAMEAUX OU L'ACTIVITE D'ELEVAGE EST INEXISTANTE



Ex: « Antagnaques » à Bournazel

- Il n'y a plus de bâtiment d'élevage.
- Des bâtiments vacants fonctionnels peuvent être présents



Limites communales

Typologie des hameaux

- Hameau agricole
- Hameau mixte agricole
- Hameau mixte non agricole
- Hameau sans élevage



7- Les exploitants et la question urbaine

- Risques de nuisances de l'élevage :
- ⇒ Tensions avec les résidents non-agriculteurs (circulations...)
- ⇒ **Problèmes de voisinage** dus à la proximité des bâtiments d'élevage
- ⇒ **Problèmes d'épandage** avec la proximité de tiers

Urbanisation engendre une **perte de foncier** qui peut mettre en péril certaines exploitations si elle est importante et non maîtrisée.

- Prendre en considération l'activité agricole existante et son développement dans la définition des zones du PLUi afin de concilier agriculture et urbanisation.
- Prendre en compte les projets agricoles dans le cadre du zonage afin d'anticiper et de permettre le développement de l'activité agricole.
- Prendre en considération les propositions des exploitants pour faciliter leurs conditions de travail.

Les agriculteurs s'interrogent sur leur PLUi.

- ⇒ Peur d'être bloqués dans leur développement par des secteurs « inconstructibles » (Agricoles Protégées ou Naturelles).
- ⇒Souhait d'être informés de l'avancée de la procédure du PLU intercommunal.

CONCLUSIONS

- 243 exploitations agricoles en 2020 (198 en 2022) : baisse ralentit depuis 2000
- 308 chefs d'exploitations (252 chefs en 2022), soit 1,26 chefs par exploitation
- ⇒ 10 994 hectares de terres agricoles en 2021 (RPG) : 70 % de la CCPR : maintien dont 77% en herbe
- SAU des exploitations qui se maintient : 10 862 ha de SAU cumulée par les exploitations, soit 53 ha/exploitation en 2020
- Bovins viande (51%) Bovins Lait (15%) Ovins Viande (15%) Ovins Lait (8%)
- 32 % ont une autre production : caprins, équins, porcins, avicole, maraîchage, vente d'herbe...
- •50 structures sous Labels qualité et AOP -Veau d'Aveyron et du Ségala Agneau Laiton
- 17 structures soit 8,5 % sont en biologique
- 17 structures (8,5%) sont en démarche de circuits courts + 4 ont projets
- 9 structures d'accueil agritourisme + 20 exploitations ont des projets
- Plus de 164 projets de constructions, aménagements à étudier
- Contrainte sanitaire forte : 255 ateliers élevage dont 39 ICPE
- 121 changements de destination de vieux bâtis
- 116 bourgs et hameaux dont seulement 34 sont sans élevage



\Rightarrow PROSPECTIVE



La prospective permet d'organiser les débats, mais aussi de savoir **où concentrer ses forces**.



Secteur agricole est confronté à de multiples incertitudes liées :

- à la transformation des marchés mondiaux ;
- à de nouvelles attentes sociétales sur les produits et services ;
- à l'importance croissante des *enjeux environnementaux* et à l'adaptation aux changements globaux ;
- aux modifications des *politiques publiques nationales et* internationales

Dans la CCPR : l'activité agricole a toujours joué un <u>rôle</u> <u>prépondérant en terme de population active, de production, mais aussi d'entretien des milieux et des paysages.</u>

Au vu de poids du secteur agricole

⇒ Remise en question attractivité globale du territoire ?



Scenario Tendanciel, dit « au fil de l'eau »

LA CCDD EN 2020

10 862 hectares

35 ha /chef

45 ha

/exploitation

SAU totale des exploi-

tations (siège CCPR)

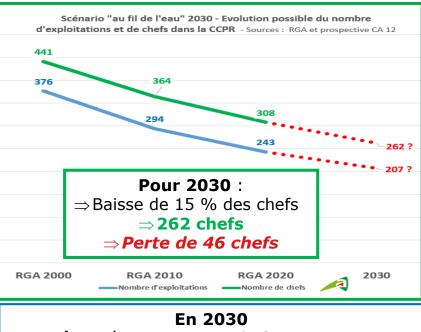
SAU moyenne/chef

SAU

movenne/exploitation

⇒ PROSPECTIVE

POSTULATS : mêmes évolutions qu'entre 2010-2020



= si même répartition 1,26 chefs par structure

⇒ 207 exploitations

⇒ Perte de 36 exploitations

Perte de 46 chefs entre 2010 et 2020 (-1 Nombre de chefs d'exploitation 308 308 chefs – 15 % (46) = 262 262 chefs en 2030	5 %)
Nombre d'exploitations 243 1,26 chefs/exploitation \$\Rightarrow\$ 262 chefs répartis selon 1,26 chef exploitation: = 207 exploitations en 2030	s par

Augmentation SAU moyenne:

- +7 hectares/exploitation
- +6 ha/chef d'exploitation)

Augmentation de la surface par chef d'exploitation, => conséquences sur **productivité des exploitations** et sur la production de richesse du territoire ? Si la totalité de la SAU était reprise en 2030, l'augmentation de la surface exploitée par chef fait craindre un « moins bon entretien » des secteurs non mécanisables

LA CCPR EN 2030

Maintien de la SAU: 10 862 ha

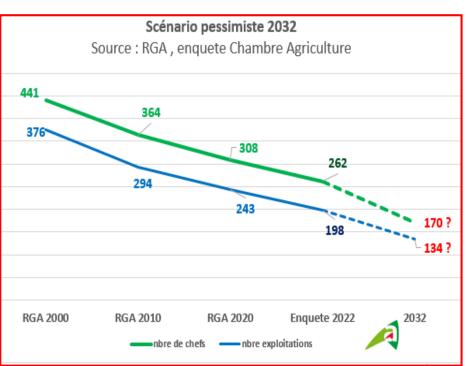
41 ha / chef

52 ha /exploitation

⇒ PROSPECTIVE

II. Scénario plus PESSIMISTE pour 2032 ?

Indicateurs + pessimistes ?



Scenario	nlus	pessimiste
Decilario	Pius	PODDITITION

beenano pras pessimbre				
	LA CCPR EN 2022 (ENQUETE CA)	LA CCPR EN 2032 LES 64 STRUCTURES SANS SUCCESSION PREVUE NE SONT PAS COMPENSEES PAR DES INSTALLATIONS		
Nombre d'exploitations	198 1,27	Perte de 64 structures sans succession prévue ⇒ 198 exploitations – 64 = 134 Réparties selon 1,27 chefs par exploitation :		
	chefs/exploitation	134 exploitations en 2032		
Nombre de chefs		134 exploitations x 1.27 chef = 170		
d'exploitation	252	170 chefs en 2032		
SAU totale des exploi- tations (siège CCPR)	10 453 hectares	Maintien de la SAU : 10 453 ha	Perte de 2 578 ha => 7 875 ha de SAU	
SAU moyenne/chef	41 ha /chef	61 ha / chef	46 ha / chef	
SAU moyenne/exploitation	53 ha /exploitation	78 ha /exploitation	59 ha /exploitation	

Pour 2032 :

- ⇒ Disparition des 64 exploitations de + 55 ans sans repreneur
 - ⇒134 exploitations

En 2032:

- = si même répartition 1,27 chefs par structure
 - **⇒170** chefs
 - ⇒ Perte de 82 chefs

⇒ PROSPECTIVE

II. Scénario plus PESSIMISTE pour 2032?

Scénario plus pessimiste

1er cas:

Maintien de la SAU TOTALE : 10 453 ha

⇒ 61 ha/ chef

⇒78 ha / exploitation

Augmentation SAU moyenne:

+25 hectares/exploitation +20 ha/chef d'exploitation)

⇒ Vont-ils faire face à ce niveau de productivité ?

2ème cas:

Perte des 2578 ha des « + 55 ans » sans repreneur = 7875 ha SAU Totale

⇒ 59 ha/ chef

⇒46 ha / exploitation

⇒ Situation de 2020

Quel devenir pour ces 2578 ha?

-repris par hors CCPR ?
-Abandon / enfrichement ?

Sechario pias pessimiste				
	LA CCPR EN 2022 (ENQUETE CA)	LA CCPR EN 2032 LES 64 STRUCTURES SANS SUCCESSION PREVUE NE SONT PAS COMPENSEES PAR DES INSTALLATIONS		
Nombre d'exploitations	198 1,27 chefs/exploitation	Perte de 64 structures sans succession prévue ⇒ 198 exploitations – 64 = 134 Réparties selon 1,27 chefs par exploitation :		
		134 exploitations en 2032		
Nombre de chefs		134 exploitations x 1.27 chef = 170		
d'exploitation	252	170 chefs en 2032		
SAU totale des exploi- tations (siège CCPR)	10 453 hectares	Maintien de la SAU : 10 453 ha	Perte de 2 578 ha => 7 875 ha de SAU	
SAU moyenne/chef	41 ha /chef	61 ha / chef	46 ha / chef	
SAU moyenne/exploitation	53 ha /exploitation	78 ha /exploitation	59 ha /exploitation	



Quels que soient les scénarios, on assiste inévitablement à une réduction du nombre d'exploitations dans la CC Pays Rignacois.

Aléas climatiques (sécheresses, gels...), + conjoncture internationale (prix de l'énergie, des intrants...) + faibles revenus agricoles risquent d'exacerber encore cette tendance...

Pour la CCPR, on pourrait voir dans les 10 prochaines années une :

- Concentration de tous les sièges d'exploitation dans les zones mécanisables ;
- Disparition des exploitants agricoles et un abandon des surfaces agricoles dans les secteurs « difficiles », (risques incendies en lien avec le réchauffement climatique)

1. LES DÉFIS DES FUTURES TRANSMISSIONS / INSTALLATIONS

Accompagner des installations variées

1er schéma d'installation « traditionnel »

- ⇒ Reprise agricole dans le cadre familial avec maintien ou développement des productions traditionnelles.
- ⇒ Agrandissement des exploitations (ha SAU)
- ⇒ Augmentation nbre associés GAEC avec des candidats issus du territoire et/ou du milieu agricole.

2eme type d'installation

Depuis 10 ans et crises sanitaires, public de culture « urbaine » s'installe sur des exploitations de taille moyenne ou petite, avec système de **circuits courts.**

⇒ **Productions** choisies contrastent : maraîchage, ferme pédagogique, poules pondeuses... peu consommatrices de foncier, nécessitant peu de capitaux.

Baisse du nombre de reprises dans le cadre familial, le maintien des chefs d'exploitations passera par l'**innovation** en *accueillant des nouveaux porteurs de projets.*

En l'absence de repreneur, il faudra être prêts à :

- Accueillir de nouveaux candidats et les intégrer dans les communes
- Dépasser les freins psychologiques, au niveau du monde agricole, des habitants et des collectivités.
- Veiller à un partage équitable du foncier



1. LES DÉFIS DES FUTURES TRANSMISSIONS / INSTALLATIONS

Soutenir les filières traditionnelles

Quelque soient les types de reprises, les **besoins en capitaux** sont et seront considérables (foncier, bâtiment, cheptel, matériel...)

Face au manque de main d'œuvre dans les exploitations, à la crise des vocations agricoles et au manque d'attractivité de l'élevage :

Enjeu transmission se pose davantage sur les exploitations de taille avec des revenus modestes.

Faiblesse des revenus agricoles, l'**astreinte** de certaines productions sont des freins à l'installation de jeunes agriculteurs dans ces filières « classiques ».

Comment innover pour encourager les futurs porteurs de projet (remplacement, sociétés, communication...) dans ces secteurs ?

⇒ Accompagner toutes les formes d'installations, travailler sur la formation des agriculteurs mais aussi de faire connaître le métier.



1. LES DÉFIS DES FUTURES TRANSMISSIONS / INSTALLATIONS

Des outils existants

-Répertoire Départemental Installation = en lien cédants avec des repreneurs (Chambre d'Agriculture en lien avec l'ADASEA, la MSA...).

Dans la CCPR, 5 exploitations sont inscrites à ce RDI.

-« **CEFI** » **Contrat Emploi Formation Installation** : dispositif de parrainage. Il finance une période d'essai entre un candidat à l'installation hors du cadre familial et un agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé (remplacement, associé supplémentaire...).

Le PLU intercommunal est l'occasion de faciliter le dynamisme agricole.

- Protéger l'activité agricole de l'avancée de l'urbanisation, pour anticiper d'éventuels conflits de voisinage entre agriculteurs et habitants
- -Etudier les projets de bâtiments agricoles à dans le cadre du zonage (zone A). Généralisation des secteurs Ap peut bloquer des installations, reprises/développements



2. ETRE AUTONOME POUR MIEUX RÉSISTER S'adapter?

Au vu des conjonctures économiques et de l'augmentation des aléas liés aux changements climatiques, = **l'autonomie**



Adapter les cultures, les variétés, les pratiques d'exploitation (pousse de l'herbe, sécheresses, intempéries, pâturage tournant...).Retrouver nouvel équilibre entre cheptel et surfaces exploitées pour limiter les achats de fourrage et de céréales (prix en 7)



Mieux gérer *la forêt locale et les haies* = contribuer à l'autonomie des agriculteurs. Bois = solution pour le chauffage et les piquets de clôture, et **complément pour la litière** des animaux (sous réserve de résoudre manque de main d'œuvre et mécanisation des bois). = organiser une filière bois énergie ?



▲ Améliorer la **gestion de l'eau** : besoins de stockage de l'eau en hiver + en + cruciaux pour assurer l'eau en quantité et en qualité pendant les périodes estivales (consommation humaine, animale ou cultures). 8 projets de retenues collinaires dans CCPR pour irrigation des cultures fourragères et sécurisation des systèmes.

2. ETRE AUTONOME POUR MIEUX RÉSISTER

Se diversifier en développant les produits en circuits courts



- Les producteurs en circuits courts peu nombreux (17)
- consommation en augmentation, encouragée par lois et médias
 renforcer les liens entre agriculteurs et consommateurs.
 Ces structures nécessitent peu de foncier (maraîchage, volailles...)
- 4 projets de transformation et de vente directe en réflexion

Comment peut-on accompagner + ce type de démarches (manque de main d'œuvre, magasins collectifs, découpe...) ?

⇒ PROSPECTIVE

3. ETRE AUTONOME POUR MIEUX RÉSISTER

Vers de nouvelles sources de revenus ?

- L'agritourisme = devenir source de revenus (20 projets)
- = impact sur la rénovation du patrimoine bâti et développement de l'attractivité du territoire.
- Activité d'accueil du public doit être maîtrisée



- La méthanisation = une solution pour améliorer valorisation des effluents azote en optimisant la fertilisation des surfaces
- **20** structures engagées dans Prometer (Montbazens)
- Investissements très importants /contexte en tension



Installer des panneaux **photovoltaïques sur toitures** des bâtiments (18 structures revendent électricité renouvelable - RGA 2020) = compléter des revenus tout en équipant des **bâtiments fonctionnels**

Pour éviter bâtiments superflus ou factices, ces projets + en + encadrés en terme de « nécessité » à l'exploitation agricole (choix de localisation, surdimensionnement, bardages...), avec commissions départementales (CDPENAF¹, CDNPS²...).



⇒ PROSPECTIVE

L'agriculture est une activité indispensable à l'équilibre de ce territoire rural.

L'évolution de la démographie agricole : dépendante de la capacité qu'auront les agriculteurs de continuer à travailler collectivement.

Des **démarches collectives** ont su cimenter le développement des entreprises agricoles : Gaec, CUMA, Aprovia... Le maintien de *la mutualisation de ces moyens* (humains, matériels financiers...) est essentiel.

Les producteurs agricoles de Pays Rignacois ont su, par le passé, **faire preuve d'imagination pour créer du revenu.** De nouveaux systèmes de production, de transformation et de vente vont s'inventer. **Les initiatives de structuration et de valorisation des filières locales** devront être soutenues et accompagnées.

L'une des clés de l'adaptation et de la pérennité de ces secteurs reposera notamment sur la capacité du territoire à faire venir et à conserver une population « exogène ». Cette nouvelle population ne peut qu'apporter une diversité, très favorable à l'innovation.





QUESTIONS



ANNEXE : cultures spécifiques

CODE_CULTU	Signification	Surface (m²)	Surface (ha)
ANG	Angélique	100,68	0,01
CTG	Châtaigne	65752,49	6,58
FLA	Autre légume ou fruit annuel	28810,06	2,88
FRA	Fraise	1059,32	0,11
LAV	Lavande/lavandin	282,24	0,03
NOX	Noix	34550,59	3,46
PPP	Autre plante à parfum, aromatique et médicinale pérenne	1184,78	0,12
PTC	Pomme de terre de consommation	3814,68	0,38
ROM	Romarin	262,71	0,03
SRI	Sarriette	237,54	0,02
THY	Thym	271,54	0,03
VAL	Valériane	104,85	0,01
VRC	Vigne : raisins de cuve	453687,62	45,37
VRG	Verger	5434,83	0,54
VRN	Vigne : raisins de cuve non en production	9668,97	0,97
VRT	Vigne : raisins de table	2276,41	0,23
TOTAL		607499,30	60,75